

EDITO

Comment agir ?

Il est reproché à nos associations, parfois à juste titre, d'avoir une approche négative en se complaisant dans la contestation. Depuis sa création en 1982 le chemin suivi par la FAUR est différent. Notre fédération a choisi d'agir pour influencer sur le cours des choses.

Aujourd'hui nous disposons de trois moyens d'action : les commissions, les participations et les recours juridiques.

- Deux commissions existent actuellement :
 - la **Commission estuaire** gérée conjointement avec Rance Environnement,
 - la **GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière)** avec le Pays de Dinan comme partenaire. Ces commissions sont actives. Leurs travaux se traduisent par des propositions claires. En 2015 chacune a publié un important document qui synthétise leurs propositions.

- La FAUR participe actuellement à deux structures :
 - **Cœur Emeraude**, qui développe conjointement le projet de PNR (Parc Naturel Régional) et la gestion des sédiments de la Rance. A ce

... SUITE PAGE 2

SOMMAIRE

Edito : comment agir ?

Réhabilitation de l'estuaire de la Rance : un espoir ?

Patrimoine Maritime en Rance

La Bienveillante

Conseil d'administration du jeudi 7 janvier 2016

Appel à cotisation

Rehabilitation de l'estuaire de la Rance : un espoir ?

A l'occasion de l'assemblée générale de Rance Environnement qui s'est tenue le 30 janvier 2016 à Pleudihen, Henri Thébaud, a donné une conférence intitulée "Estuaire de la Rance, vers un plan de gestion durable des sédiments ?"



Devant une salle pleine et attentive, Henri Thébaud a présenté les derniers travaux de la Commission Estuaire Rance qu'il préside et les nouvelles perspectives de réhabilitation de l'estuaire induites par les événements intervenus en 2014-2015.

A la base de ces nouvelles perspectives, on trouve fin 2014 la décision de la plupart des communes riveraines de la Rance maritime de s'unir au sein d'un collectif afin de légitimer et d'unifier la demande sociétale concernant l'estuaire.

En 2015, plusieurs événements importants ont eu lieu. En juin 2015, changement de gouvernance à Cœur Emeraude (nouveau président: Didier Lechien) et intégration du collectif des communes riveraines. Cœur Emeraude devient de ce fait le bras armé du collectif de communes, et le représentant des riverains auprès des entités décisionnelles qui ont à connaître du problème.

Ce changement s'est concrétisé par une nouvelle organisation et la création en son sein de deux groupes de travail: L'un est

chargé de gérer et d'optimiser le centre de transit de Saint Samson et d'assurer une veille technologique sur la valorisation des sédiments, l'autre a pour mission d'instruire et de faire aboutir la demande de démarrage effectif des opérations de désenvasement. En septembre 2015, démarrage d'une collaboration entre la Région et les services de l'Etat sous l'autorité du sous préfet de Dinan, sur la base des propositions de Cœur Emeraude. Cette collaboration est matérialisée par la réunion régulière d'un comité de travail mixte Etat/Région, qui a acté en novembre 2015 le principe d'un plan de gestion pérenne des sédiments. Préalablement au démarrage de ce plan, le comité a estimé nécessaire de déterminer quelle était l'importance relative des différentes causes d'envasement de la Rance (Naturelles vs Artificielles), autrement dit de déterminer quelles sont les co-responsabilités dans l'envasement de l'estuaire de la Rance depuis 1966. Le comité a demandé à un

... SUITE PAGE 2

titre nous faisons partie du bureau et plusieurs adhérents sont membres des groupes de travail. Nous représentons aussi Coeur Emeraude au bureau de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rance-Frémur-Baie de Beausais.

– **Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE)** branche départementale de France Nature Environnement. A ce titre nous sommes membres du bureau et participons au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) qui donne un avis sur toutes les installations classées pour l'environnement, c'est-à-dire celles qui présentent un risque important en matière de santé ou d'environnement.

● Le recours juridique est l'arme ultime lorsque d'autres méthodes n'ont pu aboutir. C'est actuellement le cas : nous avons déposé, conjointement avec de nombreux autres associations, un **recours contre le Schéma Régional Eolien**. Le tribunal administratif a tranché en notre faveur et annulé le SRE de Bretagne. Le ministère de l'écologie a fait appel et nous poursuivons notre action contre ce schéma inique.

Les moyens d'actions sont divers et nous restons ouverts à toute forme d'action susceptible de compléter notre panoplie. ■

Assemblée générale 2016

28 Avril 2016
à 17 heures
Saint-Père
Marc-en-Poulet

Tous les adhérents
et amis de la FAUR
sont invités

Réhabilitation de l'estuaire de la Rance : un espoir ?

SUIVE DE LA PAGE 1

organisme d'état, le CEREMA, de déterminer ces coresponsabilités, et de rendre ses conclusions pour le mois d'avril 2016.

Parallèlement à ces actions, Coeur Emeraude et la Commission Estuaire continuent leurs travaux et leurs prises de contact avec les acteurs décisionnels concernés.

En particulier la Commission Estuaire va mener ses propres calculs de coresponsabilité de l'envasement en réalisant elle-même des sondages bathymétriques entre le Chêne Vert et la Moignerie: En s'appuyant sur les relevés bathymétriques de 1883, 1958 et des estimations pour 2015, les premiers calculs de la Commission Estuaire sur cette zone montrent que la part de l'envasement dû au barrage est de l'ordre de 90%.

Le plan de gestion pérenne des sédiments demandé par Coeur Emeraude

Celui-ci s'appuie sur les travaux de la Commission Estuaire, et reprend notamment les propositions émises par celle-ci dans ses rapports publiés en 2012 et 2015*. L'objectif est d'arriver au moment du renouvellement de la convention de concession Etat-EdF en 2043 à un compromis acceptable entre le fonctionnement de l'usine marémotrice et une qualité environnementale acceptable, en particulier en ce qui concerne l'envasement.

Lancement immédiat d'une première étape de désenvasement d'urgence de 750 000 m3 de sédiments fins sur cinq ans, correspondant au reliquat du volume excédentaire défini lors du contrat de baie (1995-2005), resté inachevé. Le premier secteur proposé au désenvasement est celui du Chêne vert / Moignerie.

Dans la foulée de cette première phase de cinq ans, enlèvement de 100 000 m3 par an pendant 20 ans, dont 50 000 m3 au titre de la moitié de ce qui a été accumulé depuis 1966, et 50 000 m3 au titre des apports annuels qui se déposent dans l'estuaire.

Après 2043, extraction régulière de 50 000 m3 par an correspondant aux apports annuels.

Pendant la première phase de cinq ans, il est nécessaire de réaliser en parallèle un certain nombre d'études de manière à valider ou affiner les résultats de l'étude CEREMA d'une part, et à approfondir la connaissance de l'estuaire d'autre part - tant sur les mécanismes physiques et chimiques qui s'y déroulent que sur la caractérisation individuelle des vasières. Ces études permettront d'aborder la deuxième phase de 20 ans du plan pérenne avec une stratégie et des objectifs clairs et pertinents, non seulement en matière de volumes mais aussi en matière de potentiel écologique. Ce plan pérenne doit aussi assurer la réhabilitation des fonctionnalités biologiques de l'estuaire.

La surface des vasières a augmenté de 80% depuis la mise en service du barrage

Le plan de gestion concerne les sédiments fins (vases), dont la surface a augmenté de 80% depuis la mise en service du barrage. L'ensemble des scientifiques ayant étudié l'estuaire s'accorde à dire que cette augmentation de surface des vasières est due au fonctionnement de l'usine marémotrice. En 2015, la totalité des vasières couvre désormais 70% de la surface de l'estuaire, contre 30% en 1956 et 55% en 1994.

Les études surfaciques des sédiments fins, croisées avec des études sur la vitesse de sédimentation permettent par ailleurs de confirmer le caractère opérationnel de la valeur de 50 000 m3 par an de dépôts vaseux dans l'estuaire.

Il est à noter que le chiffre retenu de 50 000 m3 d'apport annuel de sédiments résulte de la compilation et du recoupement des nombreuses études réalisées sur le sujet depuis 1994. C'est un chiffre minimal, un certain nombre d'études (EdF) donnant des chiffres supérieurs (jusqu'à 3 fois).

Il est à noter également qu'au titre du compromis recherché, il n'est pas demandé le retour aux conditions d'avant barrage. L'ensemble du plan pérenne laissera après son exécution 1 000 000 m3 de sédiments dans l'estuaire.

«Last but not least», le financement

Henri Thébaud a présenté des données chiffrées qui montrent que le financement de ce compromis est raisonnablement réalisable, en jouant sur différents leviers, en particulier le coût de rachat du MWh, et les redevances perçues par l'Etat (tableau ci-dessous).

Coût de la gestion pérenne des sédiments
4,31 €/MWh (hypothèse haute)

Coût de production du MWh du barrage de la Rance
50 €/MWh dont redevances d'EdF (barrage) à l'Etat : 23 €/MWh

Pour mémoire, coûts de rachat autres sources d'énergie renouvelable
Eolien terrestre: 82 €/MWh
Eolien maritime: 220 €/MWh
Photovoltaïque: 230 à 370 €/MWh

Un objectif primordial pour Coeur Emeraude

Didier Lechien, président de Coeur Emeraude, est intervenu après la conférence et a présenté son objectif primordial pour faire passer le désenvasement du temps des études à celui de l'action : obtenir l'implication de l'Etat et son engagement d'assumer les responsabilités qui sont les siennes dans la situation actuelle. Dans ce but, Didier Lechien a interpellé les responsables de l'Etat aux plus hauts niveaux (Présidence, Ministère de l'Environnement).

Tous les regards sont maintenant tournés vers la réunion qui aura lieu au printemps 2016 au Ministère de l'Environnement entre tous les acteurs impliqués dans ce dossier. ■

(*) Rapports de la commission estuaire rance : [1] Proposition de plan de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance - Juillet 2012. [2] Estuaire Rance - Gestion des sédiments Propositions 2015 - Aout 2015; Ces rapports sont consultables sur le site www.rance-environnement.net

Patrimoine Maritime en Rance

Dans les années 60, le Professeur Jean Le Bot s'intéresse au Patrimoine maritime local ; il en sortira en 1976 un ouvrage intitulé : « les bateaux des côtes de la Bretagne Nord aux derniers jours de la voile ». Cet ouvrage « qui n'avait pas de prétention scientifique... » est resté une bible pour tous ceux qui étaient encore passionnés par leur patrimoine maritime et amoureux de la mer et des bateaux.

La Bisquine de Cancale, qu'il a spécialement étudié est maintenant l'un des bateaux des côtes de France sur lequel on possède le plus de renseignements. De plus, alors qu'il n'y croyait plus, deux unités naviguent et ce depuis plus de vingt ans. Beaucoup d'autres unités sont décrites, certaines sauvées de la démolition, d'autres reconstruites.

Dans l'ouvrage cité plus haut, au chapitre II, J. Le Bot décrit un « ouvrage d'art en bois unique en son genre : la cale sèche du chantier Lemarchand à la Landriais ».

L'Association des Amis de la baie de la Landriais créée en 1990 ne pouvait rester indifférente devant les vestiges de cette cale sèche. L'Association décide en 1995 de restaurer la cale sèche. Elle va utiliser les plans détaillés réalisés par J. Le Bot en 1966 sous la bienveillante supervision de Louis Lemarchand qui avait bonne mémoire des travaux réalisés de 1905 à 1907 par son père.

En 1996, des fouilles sont entreprises afin de s'assurer que les "dires" de Louis Lemarchand sont conformes à la réalité car



en définitive la restauration envisagée devient une reconstruction à l'identique et les plans qui vont servir pendant toutes les années à venir doivent être les plus documentés et les plus précis possibles. Entre temps la cale sèche propriété du chantier naval de la Landriais a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques et cédée à l'Association.

En 1997, JF Hourrière prend la présidence à la suite de Jean Renaud prématurément décédé et poussera l'Association à se lancer dans une réhabilitation complète de l'ouvrage et non plus à la seule reconstruction des 12 premiers mètres comme précédemment envisagé.

Les travaux dureront 12 années sans interruption avec des hauts et des bas suivant les apports financiers déclenchés année après année mais avec un appui sans faille des membres de l'associa-

tion et surtout grâce à une petite équipe soudée et complémentaire.

La Fondation Langlois permettra le vrai déclenchement des travaux en 1997 et assurera fidèlement un apport financier tout au long de ce difficile défi. Le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la DRAC joueront un rôle important par un apport de subventions mais aussi de précieux conseils grâce aux interventions de M. l'Architecte des Bâtiments de France. Le Conseil Général 35 apportera une aide exceptionnelle en fin de travaux qui permettra de réaliser l'inauguration en 2008 après 12 années de labeur. La Fondation du Crédit Agricole, la Fondation du Patrimoine, VMF et un grand nombre de généreux donateurs apporteront également leur soutien ; ce qui aura permis d'obtenir au total près de 420 000€ pour la réalisation de ce projet.

Tout au long de ces années des manifestations seront organisées par l'Association. Des expositions chaque année à l'occasion des Journées du Patrimoine sur un thème à chaque fois différent mais ayant un rapport avec la mer et la construction navale : le charpentage maritime, le Chaland de Rance, la construction des Doris, l'usine marémotrice de la Rance, J. B. Charcot etc.

L'association organisera en 2005 un hommage à J. Le Bot réunissant 17 associations en lien

avec le Patrimoine maritime sur les sites de St Suliac et du Minihic sur Rance. 500 spectateurs et participants ont alors partagé ce grand moment émouvant.

La mise en place des portes en 2006 avait mobilisé une grue de 80 tonnes et attiré de nombreux spectateurs malgré des conditions météorologiques détestables.

AMPLEUR DU PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

Longueur de la cale	45 m
Largeur	12 m
Hauteur au-dessus du terrain naturel	5 m

FINANCEMENT EN € TTC (ordre de grandeur)

Participation Etat (DRAC)	50 000
Particip. Conseil Général	130 000
Fondation Langlois et Mécénat privé	150 000
Fondation du Patrimoine	30 000
Cotisations des membres et fonds propres	40 000
Total dépenses engagées	400 000

BILAN QUANTITATIF

Cubage de bois	45 m3 de chêne de pays
120 m3 de sapin	Clouterie
400 kg de clous	500 kg de tirants et tiges filetées
Protection	4000 litres de black varnish
500 m2 de papier goudronné	Déblais
1800 tonnes de vase et déblais déplacés	

Enfin l'inauguration en 2008 permettait l'entrée dans la cale sèche de la bisquine « la Cancaise » sous les yeux d'un millier de participants et spectateurs honorés de la présence des Présidents de Région, du Conseil Général, de la DRAC et nombreuses institutions sous le couvert médiatique de TF 1 et de tous les journaux locaux (Ouest France, Pays Malouin...); Événement également relaté par les grands magazines de la mer Chasse Marée, Neptunia ...

Dans notre prochain bulletin nous évoquerons l'histoire du moteur DUVANT, qui fournissait l'énergie électrique au chantier en 1926. ■





La Bienveillante

Le fil de Notre Rance guidera bientôt "La Bienveillante". Née de la volonté de Georges Frinault, ancien ingénieur en construction navale, et de quelques 25 bénévoles adhérents à l'association "La péniche de St Malo", "La Bienveillante" va être baptisée le Lundi de Pâques 28 mars prochain à 16 heures dans le bassin Vauban, devant la grande porte de Saint-Malo.



Le chantier solidaire qui l'a construite en 3 ans, depuis mars 2013, a permis à 25 volontaires d'accompagner 90 personnes en manque de lien social, en recherche d'insertion ou de réinsertion, en échec scolaire, ou souffrant de handicaps divers, ou en alternative à la prison en travaux d'intérêt général, dans une exceptionnelle aventure de compagnonnage.

Ce bateau écologique qui ressemble plus à un élégant yacht qu'à une péniche classique mesure près de 14 mètres sur 4 et présente des caractéristiques innovantes que vous ne manquerez pas de remarquer à son passage : entre autres, 2 moteurs électriques alimentés par des batteries lithium dernière génération et des panneaux solaires, feront que vous la verrez plus sûrement que vous ne l'entendrez.

Avec un peu de chance, vous apercevrez ses deux voiles au tiers sur ses deux mâts prévus en hommage aux gabarres qui parcouraient notre rivière autrefois.

Véritable outil de lien social, "La Bienveillante" agréée à la navigation côtière et qui aura son port d'attache à St Malo, est destinée à parcourir canaux rivières et plans d'eau de Bretagne puis de France, avec à son bord, les personnes qui auront contribué à sa construction et les associations d'insertion qui auront accompagné et encouragé, à des titres divers, ce beau projet. Notre prochaine édition reviendra sur le baptême de "La Bienveillante" la bien-nommée, parrainée par le Père Jaouen et Servane Escoffier ce 28 mars, et qui promet de donner lieu à une belle fête d'amitié.

Si "La Bienveillante" vous intéresse vous trouverez plus d'informations sur le site : <http://peniche35.free.fr> ■

Conseil d'administration du jeudi 7 janvier 2016

L'ensemble des membres de la fédération étaient conviés à un conseil d'administration, à cette occasion un point a été fait des actions en cours, et des projets.

COMMISSION ESTUAIRE

Les membres de la commission restent mobilisés et seront représentés dans les instances qui seront en charge des réalisations. Une information régulière sera donnée sur l'avancement des travaux et des démarches, par le canal du bulletin « Parlons FAUR ». Le bureau d'étude Céréma est chargé par la Région de réaliser une étude sur la coresponsabilité EDF Etat face à la sédimentation en Rance pour le mois de mai 2016.

GIZC

Un comité de pilotage est mis en place pour diriger la concrétisation des actions proposées. Dans un souci d'efficacité le travail sera conduit suivant une démarche transversale, en comptant sur les personnes ayant des connaissances et des compétences en relation avec les sujets abordés.

EOLIEN

Jean Claude Carbonnier nous a fait part des évolutions du dossier de projet de parc éolien offshore de Saint-Brieuc, les enquêtes publiques vont être lancées courant 2016. L'importance du dossier, à ce jour non consultable, nécessitera un partage des tâches pour mener à bien son examen. Le ministère de l'Environnement a introduit une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour demander l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Rennes du 23 octobre 2015 portant annulation de l'arrêté d'approbation du schéma régional éolien de la Bretagne.

SAGE

Les actions en cours dans le cadre des contrats territoriaux seront maintenues et

renforcées pour garantir la qualité des eaux fluviales et littorales. Une information a été apportée sur les modalités de financements accordées aux particuliers par l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des assainissements non collectifs. Le montant des aides est fixé à 60% du coût des travaux. Elles sont plafonnées à 8500 €.

PNR

Le projet fait l'objet d'une nouvelle approche avec une réécriture du projet de charte

AUTRES DOSSIERS

"Circulation sur et avant le barrage", "Hauteur d'eau en Rance", ... connaissent les longueurs liées aux méandres administratifs et aux volontés politiques associées.

AG 2016

Le Conseil décide d'organiser l'assemblée générale au début du 2ème trimestre. Les comptes 2015 sont présentés et approuvés.

Lors des échanges les points suivants sont abordés. L'évolution des compétences des régions et département va modifier l'organigramme des intervenants. La FAUR envisage la création d'une commission patrimoine, pour répondre à certaines sollicitations. Le bulletin "Parlons FAUR" sera ouvert aux associations adhérentes pour leur permettre de faire connaître leurs actions et organisations (entre autre date d'AG). Un calendrier des événements sera inséré dans chaque numéro.

La rencontre se termine par des instants de convivialité autour de la galette des rois. ■

APPEL À COTISATION

Des enjeux importants pour les activités de nos associations sont liés au succès des travaux en cours, tant sur la Rance que sur le littoral pour la navigation et la restauration des sites. Les prémices de réponses favorables sont la reconnaissance du travail et des options retenues, le maintien de l'action est indispensable pour obtenir la mise en œuvre rapide des mesures initiées.

Donnez les moyens à la FAUR, en vous acquittant de votre cotisation 2015.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 €
INDIVIDUEL : 10 € • PROFESSIONNEL : 50 € • MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 50 €

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12). Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (Jean-René PRUAI (jrpruai@wanadoo.fr)).

**Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejonc des Moulinas, 35730 Pleurtuit
Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit**

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation minimale aux frais